

Compte-rendu

Réunion du Comité des partenaires Instance territoriale des Partenaires des parcours

03/03/2022 de 12h30 à 14h

<p>Présents ou en visio :</p>	<p>DAPS-85 : Véronique BOURCY (Directrice), Stessy BOSSARD (Coordinatrice parcours), Delphine COPPENS (Coordinatrice parcours), Apolline MORAND (Assistante de coordination) et Laure LEVEAU (Attachée de Direction) URML : Philippe COLLEN (et Président du DAPS-85) URPS Orthophonistes : Lydie BESSON-GIRAUDEAU (et Secrétaire du DAPS-85) URPS Masseurs-Kinésithérapeutes : Cédric AUBERT URPS Pharmaciens : Emmanuel LEGRAND URPS IDE : Véronique DEGOULET DAPS-85 : François VERDON (Trésorier) CPTS Littoral : Nina GUILLAUME CPTS Sud Vendée : Benoit FLOT CH Mazurelle : Xavier TRIVIERE, Laurence VAYNE et Patricia GOUPIL ADAPEI-ARIA : Maeva GLUMINEAU et Aline GUILBAUD Villa Notre Dame : Sandrine DUREL La Chimotaie : Anne-Sophie MENARD Communauté 360 : Delphine ROBIN HAD Vendée : Alexandra MOREAU MAIA Conseil Départemental : Maryline POTIER ADMR 85 : Bénédicte LE STRAT AMAD (SSIAD et SPASAD) : Nathalie BERNARD AREAMS (SAMSAH et SAVS) : Isabelle LESAGE et Sabrina AMIOT UDCCAS : Yveline THIBAUT Association des Maires de Vendée : Anne-Marie COULON France Assos Santé : Nadine GOURDON France ALZHEIMER : Marie-Hélène GRAVEL Vendée Diabète : Adeline JAULIN (et Gérard FRADET)</p>
<p>Excusés :</p>	<p>URPS Chirugiens-dentistes : Emmanuel DIAS URPS Orthoptistes : Cédric FERRASSE URPS des Sages-Femmes : Célia TOMASI URPS Pédicures-Podologues : Nathalie ROY-ARTAILLOU URPS Biologistes : Norbert DESBIOLLES Ordre des Médecins : Anne Kritter Ordre des Sages-Femmes : Julie ILLEGEMS CPTS Centre : Dominique BRACHET CPTS Plaine et Marais : Baptiste MARTINEAU CPTS LVO : Laurent BRUTUS CPTS Haut Bocage : Martin HARBONNIER CPTS Terres de Montaigu : Emmanuelle VALAIS JOYEAU et Isabelle GUIGNARD ESP-CLAP : Teddy BOURDET HANDISOINS 85 : Sylvie VERBRUGGHE RESPA LOIRE à la VIE : Bernadette PAPILLON et Alain DE LA GARANDERIE ADAMAD : Bénédicte BESSON APMSL (représentation MSP) : Soizic DARY GROUPE 3H : Véronique PAILLOU FNADEPA : Philippe BOUDEAU et Estelle GUEDON LA LIGUE CONTRE LE CANCER : Geneviève MAGNIEZ ARS – DATA : Vincent MICHELET ARS – DT 85 : Pierre-Emmanuel CARCHON</p>

	MDPH : Clément CHINOIR FNATH 85 : Jacques ROQUAND Conseil Départemental : Alain LEBOEUF MSA : Céline TOURANCHEAU SPIP : Béatrice NOEL CPAM : pas de représentant Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes : pas de représentant Ordre des IDEL : pas de représentant Ordre des Pharmaciens : pas de représentant Ordre des Chirugiens-dentistes : pas de représentant
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ORDRE DU JOUR :

Contexte :

1. Rappel sur les missions des DAC
2. Rappel sur l'organisation du DAPS-85 en tant que PTA

Evolution du DAPS-85 :

3. Statut – Collège et CA
4. Présidence

Introduction par le Dr Phillippe Collen, président du DAPS-85

Le Dr Collen, président du DAPS-85, rappelle l'historique de la construction du dispositif et fait part du bilan très positif du DAPS-85 permettant un véritable appui aux professionnels quelles que soient les difficultés qu'ils rencontrent. Il insiste également sur l'importance de développer ce dispositif dans le cadre de l'évolution en DAC.

Véronique BOURCY, Directrice du DAPS-85, met à disposition des membres présents une présentation reprenant l'ensemble des éléments (cf annexe ci-jointe).

2

1. Rappel sur les missions des DAC

La loi de juillet 2019 prévoit une unification de l'ensemble des dispositifs d'appui sous une même entité juridique afin d'améliorer la compréhension et donc in fine l'appropriation par les professionnels de ces structures.

Le DAC a 3 missions : la réponse aux demandes d'appui des professionnels / la contribution de façon coordonnée aux besoins des bénéficiaires / la participation à la coordination territoriale

2. Rappel sur l'organisation du DAPS-85 en tant que PTA

Le projet de la création de la PTA porté par les médecins généralistes libéraux date de 2017. Il a été présenté à l'ARS qui l'a accueilli favorablement en l'ouvrant à l'ensemble des professionnels de santé, dans l'objectif également d'être porteur du futur DAC.

Le DAPS-85 en tant que PTA a intégré dès le départ toutes les missions du DAC en les citant telles quelles dans ses statuts.



3. Statut – Collège et CA

La constitution en 5 collèges est discutée. De nombreuses interrogations sont soulevées dans les compositions ou des structures non encore identifiées dans l'ébauche présentée.

- Le collège 1 se compose des professionnels de santé libéraux (URPS-CPTS-Exercice coordonné).
- Le collège 2 se compose des établissements de santé. Les établissements publics et les établissements privés. La distinction est faite entre les établissements privés lucratifs et non lucratifs comme les établissements sanitaires associatifs de santé.
- Le collège 3 représente les établissements médico-sociaux et sociaux. L'UDCCAS intègre donc ce collège, tout comme les mandataires judiciaires et les SPIP. La question se pose pour la distinction par pathologie ou par organisation juridique.
- Le collège 4 qui se compose des structures à domicile et des réseaux de santé est plus difficile à identifier comme représentants fédérateurs. Sur proposition d'Alexandra MOREAU de l'HAD, nous pourrions nous inspirer de la terminologie utilisée par les CTS. Il est convenu que ce collège soit constitué de la maison des adolescents, de Vendée Diabète, du Nid des Aidants.
- Le collège 5 se compose de structures qui représentent la population (association des Maires, Education nationale avec la médecine scolaire, CPAM, Conseil départemental avec les MDSF) et par les associations au bénéfice des usagers. La distinction entre certaines associations du collège 4 s'explique par la gouvernance portée soit par des professionnels (collège 4) soit par des usagers (collège 5).

4. Présidence

Suite à la présentation des avantages et inconvénients des différentes modalités de Présidence du DAC, l'approche collégiale est de fait mise à l'index.

Si le choix d'une présidence dite classique est non originale, elle a le mérite d'avoir fait ses preuves. Cependant, la nécessité d'ouverture, de décloisonner les champs grâce à une coprésidence du secteur sanitaire, médico-social et social semble intéressante.

Véronique Bourcy va se renseigner auprès du cabinet juridique afin d'envisager une présidence tournante avec des vice-présidents, fonctionnement qui pourrait réunir ainsi les différentes réflexions.



PROCHAINE REUNION DE L'INSTANCE
Mercredi 6 avril 2022 de 13h à 15h



Présentation - ITPP3

